

DEMANDE DE RACCORDEMENT POUR UNE INSTALLATION DE PRODUCTION PHOTOVOLTAÏQUE INJECTANT PAR ONDULEUR ET DE PUISSANCE DE RACCORDEMENT SUPERIEURE A 36KVA, AU RESEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION BT ou HTA GERE PAR ENERGIE ET SERVICES DE SEYSSEL



**ENERGIE
ET SERVICES
DE SEYSSEL**

ENERGIE SERVICES DE SEYSSEL
1460 AVENUE MARCEL DASSAULT
74370 ARGONAY
☎ 04 50 27 28 96

Création : Janvier 2018 V.6
Version : Février 2022 V.7

Nombre de pages : 9

- **Détail de la dernière mise à jour :**

- Réorganisation et clarification du document
- Mise à jour selon les modalités de l'arrêté du 6 octobre 2021 (tarif d'obligation d'achat S21)

- **Documents associés et annexes :**

- Procédure de traitement des demandes de raccordement individuel en BT ou HTA de puissance supérieure à 36 kVA, au réseau public de distribution géré par Énergie et services de Seyssel (ESS).
- Autorisations et mandats, dans le cadre des raccordements traités par ESS et formulaires associés.
- Protection des installations de production raccordées au réseau public de distribution.

Résumé :

Ce document indique les différentes données administratives et techniques à fournir par un demandeur, dans le cadre d'une demande de raccordement d'une installation de production, en particulier de type photovoltaïque, injectant par onduleur sur le réseau public de distribution BT ou HTA géré par ESS et de puissance de raccordement supérieure à 36 kVA.

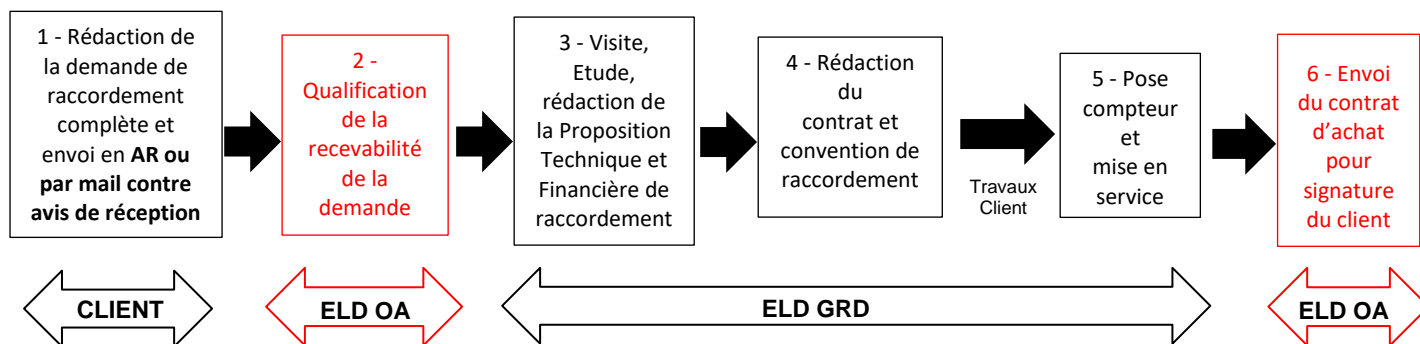
Dans le cas d'une installation de type photovoltaïque avec souhait de bénéficier de l'obligation d'achat, le formulaire fait également office de demande de contrat d'achat.

Le détail des pièces à joindre, ainsi qu'une aide à la saisie, sont fournis dans ce document.

Seules les pages 5 à 20 du formulaire, avec date et signature en page 6, 8, 11, 13, 14, 15, 18 et 19 sont à retourner avec les pièces demandées.

Guide et mode d'emploi pour réaliser la demande de raccordement au réseau Basse Tension d'une installation photovoltaïque d'une puissance supérieure à 36 kVA

Un producteur photovoltaïque qui souhaite raccorder son installation au réseau d'Énergie et Services de Seyssel doit accomplir les formalités ci-dessous en 6 étapes. La 6^{ème} étape fait office de demande de contrat d'achat.



1 - Envoi de la demande complète de raccordement au réseau public de distribution d'Énergie et services de Seyssel

Cette demande est à adresser en Recommandé avec Accusé de Réception à :

ENERGIE SERVICES DE SEYSSSEL
 1460 AVENUE MARCEL DASSAULT
 74370 ARGONAY
 ☎ 04 50 27 28 96 ou par mail à guichet-raccordement@es-seyssel.com

En y joignant **OBLIGATOIREMENT** :

- Le présent formulaire dûment complété et signé,
- Le certificat :
 - De conformité des onduleurs à la norme DIN VDE0126 en vigueur (protection de découplage intégrée),
 - De conformité NF EN ou CEI 61000-3-x ou CEI 61000-6-3 (respect des émissions harmoniques).
- La demande de contrat d'achat complétée (**Annexe 1 page 16**)
- La fiche fournie par le constructeur précisant les harmoniques en courant si puissance > 10 kVa,
- **La copie de la notification de l'autorisation d'urbanisme :**
 - **Décision accordant le permis de construire/ d'aménager / de rénovier**
 - **Pour les installations soumises à Déclaration Préalable, la copie du certificat de non-opposition (CNO) au projet délivré par la commune à l'issue du délai d'instruction**
- Un plan de masse (échelle 1/200ème ou 1/500ème) avec l'emplacement du Point de Livraison souhaité,
- Un plan cadastral disponible sur le site www.cadastre.gouv.fr,
- Le titre de propriété du bâtiment d'implantation (*s'il existe*) ou de la parcelle (*si le bâtiment est à construire*) **OU** le contrat de mise à disposition de la toiture (*si le producteur n'est pas le propriétaire du bâtiment d'implantation*),
- Une/des photo(s) du comptage/tableau électrique avec l'emplacement de celui-ci,
- Un schéma unifilaire spécifique dans le cas d'une demande de raccordement indirect, décrivant la liaison entre l'EDL et la (ou les) Installation(s) de Production raccordée(s) indirectement.
- L'attestation certifiant que l'installateur dispose de qualification ou certification professionnelle pour la réalisation d'installations photovoltaïques qui corresponde au type d'installation réalisée et à la taille du chantier (*Un certificat attestant de la qualification ou de la certification professionnelle de l'installateur conformément aux dispositions de l'Annexe 5 de l'arrêté du 6 octobre 2021*). Un (*plusieurs*) certificat(s) de conformité NF EN ou CEI 61000-3-x (respect des émissions harmoniques).

Si le dossier le justifie, joindre également :

- Le certificat d'immatriculation au registre du commerce (KBIS), si la production photovoltaïque est exploitée par une société,
- Le cas échéant, la fourniture du récépissé de la déclaration ou l'autorisation d'exploiter ou du document valant récépissé de la déclaration ou de l'autorisation d'exploiter conformément aux dispositions des articles L311-1, L311-5, L311-6 et L312-2 du code de l'énergie,
- L'attestation de mandat (Annexe 2 page 20), si la gestion totale ou partielle du dossier a été confiée à un tiers
- Si un raccordement consommateur est prévu sur le site de production, joindre obligatoirement la demande complète de raccordement consommateur,
- Si les cas évoqués ci-dessus le rendent nécessaire, un schéma unifilaire (notamment batterie)
- L'attestation sur l'honneur de provenance de l'électricité, si l'installation dispose d'un dispositif de stockage
- Si le cas le rend nécessaire, l'attestation d'architecte,
 - Pour les installations supérieures à 100kWc : le bilan carbone des panneaux solaires. La méthodologie de calcul du bilan carbone est précisée à l'annexe 6 du décret 2021-1300 du 6 octobre 2021.
 - Pour les installations respectant les critères d'étanchéité et d'intégration paysagère pour bénéficier de la prime « tuile », l'avis technique favorable du Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB).

Les règles applicables à l'installation dont la puissance de raccordement est prédominante (installation de production ou de consommation la plus puissante) seront prise en compte pour déterminer à qui imputer les frais d'extension, notamment au producteur ou à la collectivité en charge de l'urbanisme.

SI L'UN DES DOCUMENTS OU L'UNE DES INFORMATIONS VENAIENT A MANQUER, LA DEMANDE NE POURRA ÊTRE RECEVABLE.

2 - Qualification de la recevabilité du dossier :

Les services ESS vérifient la complétude documentaire du dossier, la cohérence du dossier, ainsi que les éléments déclarés. Cette phase peut donner lieu à des échanges afin de compléter le dossier ou répondre à des questions complémentaires. Dès validation, le dossier est envoyé à un chargé d'affaires ESS pour étude du raccordement électrique. Certains éléments déclarés ne pourront être modifiés à l'issue de cette qualification.

3 - Rédaction et envoi de la Proposition Technique et Financière (PTF) :

La Proposition Technique et Financière (PTF) est établie après la réalisation d'une étude par nos services techniques. L'étude est conforme au barème de raccordement ESS.

Le délai réglementaire de réalisation et d'envoi de la PTF débute à partir de la date de complétude du dossier. Le délai maximum de réalisation de la PTF est de **3 mois**. Le traitement d'une demande de modification nécessitant une reprise de l'étude est soumis à facturation selon le barème de raccordement du GRD.

4 - Rédaction et envoi du Contrat de Raccordement :

Pour une installation photovoltaïque > à 36 kVA, une Convention de Raccordement, d'Accès au réseau et d'Exploitation (CRAE) est envoyé au producteur avec la Proposition Technique et Financière (PTF). Il devra nous être retourné dûment parafé et signé. Dans le cas d'injection HTA, c'est un CARD-I qui sera envoyé au producteur, le document devra être retourné signé avant la mise en service.

5 - Pose des compteurs et mise en service de l'installation :

Pour les installations photovoltaïques > à 36 kVA, la pose et/ou la programmation du compteur et son raccordement s'effectuent lorsque Énergie et Services de Seyssel aura :

- Réceptionné la CRAE signée par le producteur (ou CARD-I),
- Achevé les travaux de raccordement de l'installation productrice d'énergie (si nécessaire),
- Réceptionné le certificat de conformité de l'installation délivré par le CONSUEL,
- Réceptionné le paiement intégral des travaux de raccordement (si une PTF a été réalisée).

/!\ Le Producteur doit obligatoirement être titulaire (voir les Conditions Générales du CRAE ou CARD-I) d'une assurance responsabilité civile couvrant tous les dommages corporels, matériels et immatériels susceptibles de survenir lors du fonctionnement de l'Installation de Production (elle doit clairement mentionner la présence d'une Installation de Production raccordée au RPD).

6 - Obtention du contrat d'achat :

Une fois la pose des compteurs effectuée, et uniquement dans ce cas, Énergie et Services de Seyssel rédige et envoie au Producteur deux exemplaires de son Contrat d'Achat d'électricité (un exemplaire à conserver par le producteur et un exemplaire à retourner paraphé et signé à Énergie et Services de Seyssel).

Si le Producteur choisit de vendre son électricité dans le cadre réglementé de l'Obligation d'Achat, l'Acheteur de l'électricité est obligatoirement Énergie et Services de Seyssel. Dans le cadre des missions de service public s'appliquant aux opérateurs historiques, Énergie et Services de Seyssel est ainsi tenue d'acheter, conformément à la réglementation, l'énergie produite par les installations de production photovoltaïques.

Le contrat d'achat est conclu pour une durée de vingt ans à compter de la date de mise en service de l'installation. La date de mise en service de l'installation correspond à la date de mise en service de son raccordement au réseau public de distribution.

REMARQUE :

Lorsqu'une demande de raccordement pour une installation productrice d'énergie est accompagnée par une demande de raccordement consommateur, les règles applicables à l'installation dont la puissance de raccordement est prédominante (installation de production ou de consommation la plus puissante) seront prises en compte pour déterminer à qui imputer les frais d'extension, notamment au producteur ou à la collectivité en charge de l'urbanisme.

LES DOSSIERS INCOMPLETS NE POURRONT EN AUCUN CAS ÊTRE TRAITÉS

Fiche de collecte de renseignement à fournir (Fiche A)

*Les champs du présent document marqués d'un * sont considérés par Energie et Services de Seyssel comme obligatoires pour obtenir la complétude du dossier.*

Référence interne : N° d'affaire

DEMANDEUR	<input type="checkbox"/> Particulier <input type="checkbox"/> Professionnel <input type="checkbox"/> Collectivité
Nom, Prénom (si particulier) * Raison sociale (si professionnel) *	
N° de SIRET (si « professionnel/Société ») *	
Forme juridique*	
Type d'entreprise*	<input type="checkbox"/> ME <input type="checkbox"/> PME <input type="checkbox"/> ETI <input type="checkbox"/> GE
Secteur économique principal * (Niveau groupe 4 de la NACE)	
Nom de l'interlocuteur sur site*	
Adresse complète *	
Téléphones (mobile et fixe) *	/
Mail*	
<p><u>Le demandeur agit*</u> :</p> <p style="margin-left: 20px;"><input type="checkbox"/> Pour son propre compte</p> <p style="margin-left: 20px;"><input type="checkbox"/> En tant que mandataire du propriétaire de l'installation désignée ci-dessous</p> <p style="margin-left: 40px;"><i>↳ Si OUI, compléter l'onglet ci-dessous + Annexe 2 page 19</i></p>	
<p><u>Tier habilité</u> *: (qui assure tout ou une partie du suivi de la demande de raccordement photovoltaïque)</p> <p>Type d'habilitation :</p> <p style="margin-left: 20px;"><input type="checkbox"/> Autorisation</p> <p style="margin-left: 20px;"><input type="checkbox"/> Mandat → <i>Document à renseigner en page 21 du formulaire.</i></p> <p>Si mandat, le demandeur autorise le tiers mandaté à* :</p> <p style="margin-left: 20px;"><input type="checkbox"/> Signer en son nom et pour son compte le formulaire de raccordement photovoltaïque.</p> <p style="margin-left: 20px;"><input type="checkbox"/> Procéder en son nom aux règlements de la Proposition Technique et Financière (PTF).</p>	
INSTALLATEUR (qui réalise l'installation de production)	
<p>L'installateur est* :</p> <p style="margin-left: 20px;"><input type="checkbox"/> Le Demandeur</p> <p style="margin-left: 20px;"><input type="checkbox"/> Le Tiers habilité</p> <p style="margin-left: 20px;"><input type="checkbox"/> Une entreprise</p> <p style="margin-left: 40px;"><i>↳ Préciser : Le nom de l'entreprise* :</i></p> <p style="margin-left: 40px;"><i>L'interlocuteur :</i></p> <p style="margin-left: 40px;"><i>☎* :</i></p> <p>Mail * :</p>	
SITUATION GEOGRAPHIQUE DE L'INSTALLATION	
<p>L'installation concerne *:</p> <p style="margin-left: 20px;"><input type="checkbox"/> Un immeuble ou un collectif <input type="checkbox"/> Une habitation individuelle</p> <p>Nom du site et n° de SIRET (si professionnel*) :</p> <p>Adresse exacte * :</p> <p>Commune* :</p> <p>Parcelle (section et numéro) * :</p>	
DATE ECHEANCE DU PROJET	
<p>A titre indicatif, date souhaitée de mise en service :</p>	

RACCORDEMENT ACTUEL AU RÉSEAU

Préciser si :

Oui, le site est actuellement raccordé au Réseau Public de Distribution pour un usage de consommation et c'est le titulaire du contrat correspondant qui sera le producteur.

HTA : Soutirage Injection

BT : Soutirage Injection

Avec une puissance souscrite de* : kVA → Monophasé Triphasé

N° d'EDL* : (ce numéro se situe sur votre facture d'électricité).

Nom du titulaire* :

Non, (Le demandeur sans contrat de consommation ou construction neuve avec demande de consommation + production).

RENSEIGNER LES INFORMATIONS DU RACCORDEMENT ACTUEL (uniquement s'il s'agit d'un site individuel) :

L'installation est prévue sur le bâtiment actuellement desservi par ce contrat (**joindre une photo**)

Le branchement électrique du réseau existant est de type* : Aero-souterrain Souterrain

- Le compteur du branchement installé se trouve (**joindre une photo**)* :

A l'intérieur du bâtiment

Dans un coffret extérieur

En extérieur sur le domaine public, hors coffret

- Le Disjoncteur du branchement est installé (**joindre une photo**)* :

Dans un coffret extérieur

Sur un panneau à l'intérieur du bâtiment

- Un espace d'au moins 1m x 1m à proximité du panneau est disponible* : Oui Non

- Le panneau est dans un emplacement conforme à la NF C 14-100, dans une pièce ou un local autorisé* :

Oui

Non

- Sans proximité d'eau, de chaleur ou de gaz* : Oui Non

La tranchée en domaine privé, la fourniture et la pose du fourreau (*diamètre 90mm*) seront réalisées par vos soins.

Le demandeur souhaite-t-il :

Cas 1 : Création d'un nouvel espace de livraison dédié à la demande.

Cas 2 : Le raccordement, sur l'espace de livraison existant, d'une nouvelle installation relevant de la même entité juridique que l'installation existante.

Autre :

CARACTERISTIQUES DE L'INSTALLATION DE PRODUCTION

EMPLACEMENT SOUHAITÉ DE L'EDL DE PRODUCTION :

- Au plus près de l'installation photovoltaïque En limite de parcelle

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES SUR SITE :

Puissance de production à installer* : **KVA** (Indiquer la valeur minimale entre puissance-crête totale des panneaux et somme des puissances nominales des onduleurs).

Puissance de raccordement en injection* : **KVA** (Cette puissance est calculée par le Demandeur à partir de la puissance nominale de fonctionnement des Ouvrages de Production installés déduction faite de la consommation minimale des auxiliaires et des autres consommations minimales uniquement si ces dernières soutirent conjointement lors des périodes de production. Si le Demandeur envisage une injection simultanée de l'Installation de Production et de l'Installation de stockage, indiquer la somme des deux puissances injectées simultanément. Cette puissance sera un des paramètres de l'étude de raccordement. Cette puissance sera, le cas échéant, la puissance de référence pour le calcul de la quote-part. $13 \text{ kW} = \text{kVA}$ en BT en considérant une injection à $\cos(\phi) = 1$).

Le respect de la puissance de raccordement en injection est obtenu au moyen d'un dispositif de bridage ? *

- Oui (Joindre l'attestation de bridage adéquate) Non
  Bridage statique  Bridage dynamique

Productibilité moyenne annuelle : kWh

La demande de raccordement est réalisée en vue* :

- D'injecter la **TOTALITE** de la production.
 D'injecter le **SURPLUS** de la production.
 De **consommer la totalité** de la production. (Il n'y a pas établissement d'une offre de raccordement dans ce cas ESS établira une Convention de Raccordement et d'Exploitation pour organiser les modalités d'exploitation avec le RPD et un contrat d'accès au réseau public de distribution en injection CARD-I).

ADRESSE DE FACTURATION DU SOLDE DU RACCORDEMENT :

- Adresse du demandeur.
 Autre adresse, préciser : Mme, M* :
Adresse* :
Code postal et commune* :

L'interlocuteur technique pour le site de production sera* :

- Le producteur
 Autre, préciser : Mme, M* :
Adresse* :
Code postal et commune* :
Téléphone(s)* :
Mail* :

REGLEMENT DU DEVIS* : (Le règlement du devis doit être effectué en totalité par une seule entité).

- A la charge du client.
 A la charge de l'installateur (ou mandataire).

AUTRE PROJET EN LIEN AVEC CETTE DEMANDE DE RACCORDEMENT :

Y a-t-il un autre projet en lien avec cette demande de raccordement* ? Oui Non
Si oui, préciser le N° du CRAE* : et le n° de contrat d'obligation d'achat* :

Date* : A* : Nom/Entreprise* :

SIGNATURE DU PRODUCTEUR* :

SIGNATURE DU MANDATÉ* :

La signature de cette demande vaut engagement.

FICHE B : Caractéristiques du site à raccorder en BASSE TENSION

Fiche de collecte de renseignement à fournir

Cette fiche n'est à renvoyer **uniquement** dans le cas d'un raccordement en Basse Tension, et doit être ignorée pour les installations se raccordant en HTA.
Dans le cas d'une demande de raccordement indirect, remplir une fiche par installation indirectement raccordée.

Rappel : La tension de raccordement de référence est déterminée en fonction de Puissance de production installée Pmax. L'article 4 de l'arrêté du 23 avril 2008 précise les valeurs de la puissance limite pour un raccordement en Basse Tension soit 250 kVA, les alinéas IV et V mentionnent qu'aucune installation ne peut être raccordée dans le domaine de tension BT dès lors que la puissance de l'installation Pmax dépasse la Plimite.

EMPLACEMENT DU POINT DE LIVRAISON

Importance de la localisation des éléments de votre raccordement

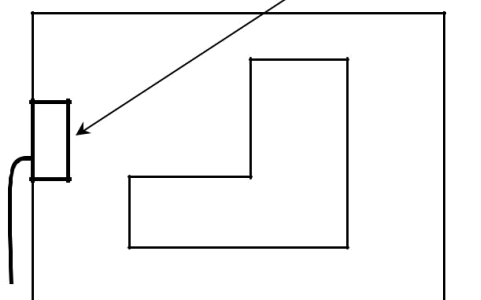
Il existe deux configurations possibles, avec, dans tous les cas, le Coupe-Circuit Principal Individuel accessible depuis le domaine public sans franchissement d'accès contrôlé. La différence entre les deux configurations porte sur l'emplacement du coffret de contrôle-commande (supportant le Compteur) du branchement à puissance surveillée.

Cocher la configuration que vous souhaitez : *

Raccordement de référence

Le coffret de contrôle commande et le CCPI sont positionnés dans une armoire, accessible depuis le domaine public sans franchissement d'accès contrôlé.

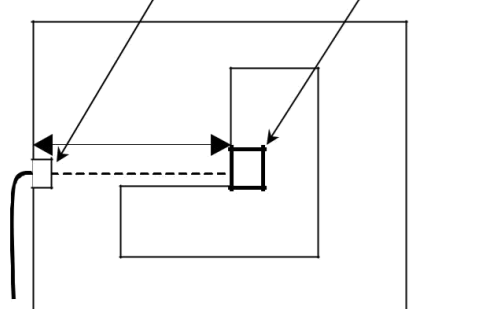
CCPI et Coffret de branchement à puissance surveillée



Autre Configuration

Le coffret de contrôle commande est intégré dans votre bâtiment, dans un local technique par exemple.

CCPI Coffret de contrôle commande



Il est indispensable que vous localisiez le CCPI, le coffret de contrôle commande et l'Appareil Général de Commande et de Protection (AGCP) sur le plan de masse de votre opération, que vous nous fournirez.

Si vous souhaitez un raccordement différent du raccordement de référence, le montant des travaux dans le domaine privé est alors à votre charge : *

- Indiquez la distance entre l'emplacement du coffret CCPI et le coffret de contrôle-commande : d = mètres.
- Souhaitez-vous réaliser la tranchée en domaine privé et fournir le fourreau ?

Oui (recommandé) Non

(Le diamètre du fourreau sera précisé dans la proposition).

DISPOSITIF DE COMPTAGE

Le demandeur souhaite bénéficier des grandeurs mesurées^{19*}

Courbe de mesure

Index

RESEAU ELECTRIQUE INTERIEUR

Schéma unifilaire de l'installation intérieure*

Indiquer sur le schéma l'ensemble des unités de production, l'organe de couplage de chaque unité de production, l'organe de découplage du Site, les connexions éventuelles aux installations de Consommation et les longueurs et les sections des câbles.

En cas d'utilisation d'onduleur de type monophasé, donner la répartition de la puissance de raccordement sur chacune des trois phases^{20*}

Phase 1 : kVA

Phase 2 : kVA

Phase 3 : kVA

UNITES DE PRODUCTION*

Panneau Photovoltaïque			Onduleur		
Unités	Puissance Crête	Nombre	Puissance apparente nominale Sn	Puissance apparente maximale Smax	Nombre
N°1	kWc		kVA	kVA	
N°2	kWc		kVA	kVA	
N°3	kWc		kVA	kVA	
N°4	kWc		kVA	kVA	
N°5	kWc		kVA	kVA	
N°6	kWc		kVA	kVA	
N°7	kWc		kVA	kVA	
N°8	kWc		kVA	kVA	
N°9	kWc		kVA	kVA	

CERTIFICATION DES DONNEES : « FICHE B : Caractéristiques du site à raccorder en BASSE TENSION »

Date* :	Nom/Prénom du demandeur ou du tiers habilité* :
Signature* :	<input type="radio"/> Producteur <input type="radio"/> Mandataire

RAPPEL : REMPLIR UNE FICHE PAR TYPE D'ONDULEUR ASSURANT LE TRANSIT TOTAL DE PUISSANCE**ONDULEUR**

Marque de référence de l'onduleur*	
Fournir les caractéristiques constructeur de l'onduleur*	Préciser la référence du document fourni

TECHNOLOGIE

Puissance apparente nominale de l'onduleur*	kVA
Courant nominal – In*	A
Puissance apparente maximale de l'onduleur ^{27*}	kVA
Type d'électronique de puissance*	<input type="checkbox"/> Commutation assistée (Thyristors) <input type="checkbox"/> Commutation forcée (IGBT-MLI)
Tension de sortie assignée*	V
Type de connexion*	<input type="checkbox"/> Monophasé <input type="checkbox"/> Triphasé <input type="checkbox"/> Autre – Préciser :

IMPEDANCE A 175 HZ*

Le demandeur s'engage sur une valeur d'impédance à 175 Hz infinie s'il ne renseigne pas ces données.

Impédance du convertisseur à 175 Hz – R et X en ohm en schéma série ou parallèle à préciser :	<input type="checkbox"/> Schéma équivalent série	R175Hz = Ω
	<input type="checkbox"/> Schéma équivalent parallèle	X175Hz = Ω

PROTECTION DE DECOUPLAGE*

<p>La protection de découplage est obligatoire en application de l'article 7 de l'arrêté du 23 avril 2008. Elle peut :</p> <ul style="list-style-type: none"> Être intégrée à l'onduleur ou au sectionneur automatique (Cocher la case « Intégré à l'onduleur »). <p>Ou</p> <ul style="list-style-type: none"> En être indépendante, dans ce cas elle sera de type B.1 (cocher la ou les case(s) « Externe à l'onduleur B.1 » suivant le type). 	<input type="checkbox"/> Intégré à l'onduleur* (Joindre la preuve de conformité à la prénorme DIN VDE en vigueur) <input type="checkbox"/> Externe à l'onduleur B.1*
---	--

CERTIFICATION DES DONNEES : « ONDULEUR »

Date* :	Nom/Prénom du demandeur ou du tiers habilité* :
Signature* :	<input type="radio"/> Producteur <input type="radio"/> Mandataire

FICHE C : Caractéristiques du site à raccorder en EN HTA

Fiche de collecte de renseignement à fournir

Cette fiche n'est à renvoyer **uniquement** dans le cas d'un raccordement en HTA, et doit être ignorée pour les installations se raccordant en Basse Tension.
Dans le cas d'une demande de raccordement indirect, remplir une fiche par installation indirectement raccordée.

EMPLACEMENT DU POSTE DE LIVRAISON

Importance de la localisation des éléments de votre raccordement*

ESS vous précise que le poste de livraison doit être accessible 24h/24 par son personnel, sans franchissement d'accès contrôlé. Selon la documentation technique de référence de ESS, le raccordement de référence de votre installation correspond au Poste de Livraison en limite de domaine privé.

A votre demande, ESS étudie la possibilité de réaliser le déport du Poste de Livraison à l'intérieur du site. ESS vous précise alors que le montant des travaux dans le domaine privé est à votre charge et ne bénéficie pas de la réduction tarifaire sur le coût du raccordement de votre installation.

Cocher la configuration que vous souhaitez : *

Raccordement de référence

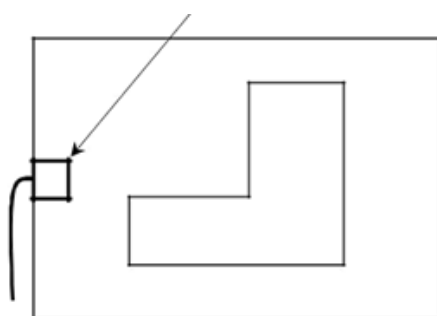
Le poste de livraison est accessible depuis le domaine public sans franchissement d'accès contrôlé. garantir

Autre Configuration

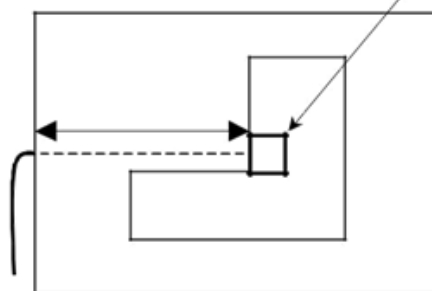
Le poste de livraison est intégré dans le Bâtiment par exemple. Vous devrez

l'accès permanent au poste de livraison au personnel de ESS.

Poste de livraison



Poste de livraison



Il est indispensable que vous localisiez le poste de livraison sur le plan de masse de votre opération, que vous nous fournirez.

Si vous souhaitez un raccordement différent du raccordement de référence, le montant des travaux dans le domaine privé est alors à votre charge : *

- Indiquez la distance entre le point de pénétration souhaité pour votre raccordement et la poste de livraison :
d = mètres.

- Souhaitez-vous réaliser la tranchée en domaine privé et fournir le(s) fourreau(x) ?

Oui (recommandé) Non

Le diamètre du fourreau sera précisé dans la convention de raccordement.

RESEAU ELECTRIQUE INTERIEUR

Schéma de l'installation intérieure*	Indiquer sur le schéma l'ensemble des transformateurs d'évacuation (reporter leur puissance nominale S_n), les onduleurs, la position de l'organe de couplage de chaque unité de production et la position de l'organe de découplage. Indiquer les longueurs et sections des câbles HTA entre les postes satellites.
Schéma du Poste de Livraison*	Joindre un schéma unifilaire précisant les caractéristiques des matériels électriques (matériel HTA, comptage, TT, TC, protection...)
Caractéristique de la liaison HTA (entre le PDL et une unité de production) la plus impédante*	R = Ω X = Ω
Mise sous tension des transformateurs d'évacuation des machines de production lors d'une remise en service du Site, suite à découplage ou opération d'entretien*	<input type="checkbox"/> Echelonnée 1 à 1. <input type="checkbox"/> Simultanée par fermeture du disjoncteur général. <input type="checkbox"/> Transformateurs magnétisés par les machines de production.

COMPENSATION GENERALE DU SITE - NB : Ne pas inclure dans cette compensation générale la compensation propre à chaque machine.

Le site est-il équipé de batterie de condensateur de compensation générale ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Puissance totale des condensateurs	Kvar
Nombre de gradin et puissance unitaire	kvar

TRANSFORMATEURS D'EVACUATION ET UNITES DE PRODUCTION*

Transformateurs d'évacuation		Unités de production associées au transformateur				
		Panneau photovoltaïque		Onduleur		
Puissance apparente nominale Sn	Nombre	Puissance Crête	Nombre	Puissance apparente nominale Sn	Puissance apparente maximale Smax	Nombre
kVA		kWc		kVA	kVA	
kVA		kWc		kVA	kVA	
kVA		kWc		kVA	kVA	
kVA		kWc		kVA	kVA	
kVA		kWc		kVA	kVA	
kVA		kWc		kVA	kVA	
kVA		kWc		kVA	kVA	
kVA		kWc		kVA	kVA	
kVA		kWc		kVA	kVA	

CERTIFICATION DES DONNEES : « FICHE C : Caractéristiques du site à raccorder en EN HTA »

Date* :	Nom/Prénom du demandeur ou du tiers habilité* :
Signature* :	o Producteur o Mandataire

RAPPEL : REMPLIR UNE FICHE PAR TYPE D'ONDULEUR ASSURANT LE TRANSIT TOTAL DE PUISSANCE

ONDULEUR

Marque de référence de l'onduleur*	
Fournir les caractéristiques constructeur de l'onduleur*	Référence du document ³⁸

TECHNOLOGIE

Puissance apparente nominale de l'onduleur*	kVA
Courant nominal – In*	A
Puissance apparente maximale de l'onduleur ^{39*}	kVA
Type d'électronique de puissance*	<input type="checkbox"/> Commutation assistée (Thyristors) <input type="checkbox"/> Commutation forcée (IGBT-MLI)
Tension de sortie assignée*	V
Type de connexion*	<input type="checkbox"/> Monophasé <input type="checkbox"/> Triphasé

IMPEDANCE A 175 HZ*

Le demandeur s'engage sur une valeur d'impédance à 175 Hz infinie s'il ne renseigne pas ces données.

Impédance du convertisseur à 175 Hz – R et X en ohm en schéma série ou parallèle exprimé en HTA (transformateur compris) ou exprimé en BT à préciser :	<input type="checkbox"/> Schéma équivalent série	R175Hz = Ω
	<input type="checkbox"/> Schéma équivalent parallèle	X175Hz = Ω

COMPORTEMENT EN CAS DE COURT CIRCUIT EN SORTIE ONDULEUR*

Fournir la valeur du courant maximal (Ip) et/ou le courant de court-circuit symétrique initial (Ik'')

Valeurs mesurées à la sortie de l'aérogénérateur, au côté haute tension ou basse tension, à préciser	<input type="checkbox"/> Côté HTA	Ip = A
	<input type="checkbox"/> Côté BT	Ik'' = A

HARMONIQUE*

Rang	Courant harmonique	Rang	Courant harmonique
	% de In		% de In
2		3	
4		5	
6		7	
8		9	
10		11	
12		13	
14		15	
16		17	
18		19	
20		21	
22		23	
24		25	
26		27	
28		29	
30		31	
32		33	
34		35	
36		37	
38		39	
40		41	
42		43	
44		45	
46		47	
48		49	
50			

In = courant nominal de l'onduleur. Mettre 0 si le courant harmonique est mesuré nul ou est jugé négligeable.

CERTIFICATION DES DONNEES : « ONDULEUR »

Date* :	Nom/Prénom du demandeur ou du tiers habilité* :
Signature* :	

RAPPEL : REMPLIR UNE FICHE PAR TYPE DE TRANSFORMATEUR PRESENT SUR LE SITE

TRANSFORMATEUR DE DEBIT DES ONDULEURS – CARACTERISTIQUES ELECTRIQUES

Marque de référence du transformateur*	
Fournir les caractéristiques constructeur du transformateur*	
Puissance nominale*	kVA
Tension primaire*	kV
Tension secondaire*	kV
Tension de court-circuit*	%
Courant d'enclenchement – I enclenchement crête / I nominal crête ⁴⁰ *	p.u.
Courant à vide*	%
Pertes à vide*	kW
Pertes au courant nominal*	kW

CERTIFICATION DES DONNEES : « TRANSFORMATEUR »

Date* : Signature* :	Nom/Prénom du demandeur ou du tiers habilité* : o Producteur o Mandataire
-------------------------	---

FICHE D : Dispositif de stockage - Fiche de collecte de renseignement à fournir

Cette fiche n'est à renvoyer **uniquement** dans le cas d'un raccordement sur lequel il y a un dispositif de stockage.

Cette demande comprend-elle le raccordement d'un moyen de stockage ?

Oui

Non

Type de stockage* :

Véhicule électrique

Hydrogène

Batterie hors VE

Volant d'inertie

Autre (préciser) :

Nombre de groupes de stockage* :

Energie stockable* : kWh

Puissance max. installée en charge* : kW

Puissance max. installée en décharge* : kW

Joindre un schéma unifilaire détaillé

CERTIFICATION DES DONNEES : « STOCKAGE »

Date* :

Nom/Prénom du demandeur ou du tiers habilité* :

Signature* :

Producteur

Mandataire

ANNEXE 1 - DEMANDE DE CONTRAT D'ACHAT

(Selon les modalités de l'arrêté du 6 octobre 2021)

PRODUCTEUR	<input type="checkbox"/> Particulier	<input type="checkbox"/> Professionnel	<input type="checkbox"/> Collectivité
Nom, Prénom (si particulier) * Raison sociale (si professionnel) *			
Adresse complète *			
Téléphones (mobile et fixe) *	/		
Mail*			

Le producteur est le propriétaire du bâtiment d'implantation (existant) :

Oui Non, le nom du propriétaire du bâtiment.....

Le producteur sera le propriétaire du bâtiment d'implantation (à construire) :

Oui Non, le nom du propriétaire du bâtiment à l'achèvement.....

Le demandeur souhaite bénéficier du dispositif d'Obligation d'Achat selon l'arrêté en vigueur fixant les conditions d'achat : Oui Non

Le demandeur est candidat/lauréat d'un Appel d'offres CRE : Oui Non

Si oui : Il est lauréat Les Lauréats ne sont pas encore désignés

NB : un candidat en cours ou lauréat à appel d'offre ne peut être éligible au dispositif d'obligation d'achat « S21 » mentionné ci-dessus, les deux dispositifs n'étant pas cumulables.

Conformément aux dispositions de **l'arrêté du 6 octobre 2021** fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations utilisant l'énergie radiative du soleil, je demande à bénéficier d'un contrat d'achat pour l'installation décrite ci-après et vendre à Énergie et Services de Seyssel * :

- La **TOTALITE** de ma production d'électricité dans le cadre de l'obligation d'achat d'électricité.
- Le **SURPLUS** de ma production après propre consommation.

ENGAGEMENT DU PRODUCTEUR uniquement s'il est une personne morale de droit privé.

Le producteur s'engage à ne pas être à la date de la demande :

- Une entreprise en difficulté au sens des Lignes directrices concernant les aides d'Etat au sauvetage et à la restructuration d'entreprises en difficulté autres que les établissements financiers en vigueur au moment de la demande complète de raccordement ;
- Faire l'objet d'une injonction de récupération non exécutée d'une aide d'État émise dans une décision antérieure de la Commission européenne déclarant une aide illégale et incompatible avec le marché commun.

Date : A : Nom/Prénom :

Signature :

DESCRIPTION TECHNIQUE DE MON INSTALLATION DE PRODUCTION	
Adresse de l'installation*
CARACTERISTIQUES DES PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES	
En application du 3° de l'article D. 314-15 du Code de l'énergie, les installations utilisant l'énergie solaire photovoltaïque implantées sur bâtiment d'une puissance crête installée supérieure à 500 kilowatts ainsi que celles implantées au sol ne peuvent pas bénéficier de l'obligation d'achat selon l'arrêté du 6 octobre 2021.	
Puissance installée respectant les critères généraux d'implantation uniquement*	kWc ²³
Installation photovoltaïque respectant les critères d'intégration paysagère, éligible à la prime « tuile »	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Rappel : seules les Installations sur bâtiment, hangar ou ombrière sont éligibles à l'obligation d'achat.	
Ce projet est destiné à intégrer une opération d'autoconsommation collective : (Opération définie par l'article L.315-2 du code de l'énergie, depuis l'entrée en vigueur de l'arrêté du 6 octobre 2021, les producteurs de l'opération peuvent bénéficier du dispositif d'obligation d'achat.)	<input type="checkbox"/> Oui - N° de dossier / Nom de cette opération : <input type="checkbox"/> Non
Technologie des panneaux* : <input type="checkbox"/> Silicium polycristallin <input type="checkbox"/> Couche mince à base de tellure de cadmium <input type="checkbox"/> Silicium monocristallin <input type="checkbox"/> Couche mince à base de cuivre, d'indium, de sélénium <input type="checkbox"/> Silicium amorphe <input type="checkbox"/> Couche mince à base de composés organiques	
AUTRES INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES	
Avez-vous une puissance Q à déclarer ?* <i>(définie à l'annexe 1- 5 de l'arrêté du 6 octobre).</i> Si Oui : Puissance crête des panneaux (valeur Q)* N° CARD-I (ou CRAE) du (des) contrat(s) existant(s)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> NonkWc N° CARD-I (ou CRAE)
En cas de modification de l'installation existante, préciser la nature de la demande de modification* : <input type="radio"/> Augmentation de puissance <input type="radio"/> Mise en œuvre d'une nouvelle Installation de Production <input type="radio"/> Une des modifications listées à l'article 4 de l'arrêté du 9 juin 2020 <input type="radio"/> Autre :	
Coordonnées géodésiques des 4 points extrémaux du champ PV (au format xx°yy'zz,zz")* : Point 1 : Latitude = Longitude : Point 2 : Latitude = Longitude : Point 3 : Latitude = Longitude : Point 4 : Latitude = Longitude :	
TVA* - Dans le cadre du futur contrat d'achat, j'agirai (choisir 1 option parmi les 3) : <input type="checkbox"/> En tant que particulier et dans le cadre de la gestion de mon patrimoine privé : j'établirai mes factures en y apportant la mention suivante « TVA non applicable, article 293B du Code Général des Impôts » <input type="checkbox"/> Dans le cadre de mon activité professionnelle : j'établirai mes factures en y apportant la mention suivante « TVA non applicable, article 293B du Code Général des Impôts » car je bénéficie de la franchise en base de la TVA <input type="checkbox"/> Dans le cadre de mon activité professionnelle : j'établirai mes factures avec le taux légal de TVA en vigueur (20 %)	

Pour rappel les éléments suivants pourront être demandé par l’Acheteur Obligé :

- Éléments permettant d’identifier le propriétaire du bâtiment, hangar ou ombrière d’implantation de l’installation objet du contrat d’achat, à la date de prise d’effet du contrat: copie du titre de propriété ou de l’avis de taxe foncière et, le cas échéant, copie du contrat de mise à disposition de la toiture; Si le propriétaire du bâtiment, hangar ou ombrière est distinct du propriétaire du terrain, le producteur fournit soit une copie du titre de propriété du terrain, soit une copie du bail à construction ou de la promesse de bail à construction.
- Le document émanant d’un architecte et visé à l’annexe 3 du décret 2021-1300 du 6 octobre 2021 (concerne les cas de deux bâtiments, hangars ou ombrières exclusivement destinés à l’usage d’habitation au sens de l’article R. 311-1-1 du code de la construction et de l’urbanisme et distants de moins de cent (100) mètres considérés comme des sites distincts).

OBSERVATIONS, REMARQUES, COMPLEMENTS :

.....

.....

.....

MANDATEMENT* :

Je soussigné(e) :

Confie à :

Accepte d’accomplir les opérations suivantes en mon nom et pour mon compte :

Effectuer la demande de contrat d’achat ci-dessus auprès d’Énergie et Services de Seyssel

Date* : A* : Nom/Entreprise* :

SIGNATURE DU PRODUCTEUR* :

SIGNATURE DU MANDATÉ* :

La signature de cette demande vaut engagement.

ANNEXE 2 :

MANDAT SPECIAL DE REPRESENTATION D'UN SITE DE PRODUCTION PHOTOVOLTAÏQUE, POUR LE RACCORDEMENTS AU RESEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE

Entre les soussignés :

Nom, Prénom* :
Domicilié(e) à l'adresse suivante* :
Code postal et commune* :

Ou

La société (dénomination et forme sociale) * :
Représentée par M. et/ou Mme* :
Titre / fonction dûment habilité(e) à cet effet* :
Adresse* :

Ci-après désignée par « Le Mandant » d'une part,

Et

La société (dénomination et forme sociale) * :
Représentée par M. et/ou Mme* :
Titre / fonction dûment habilité(e) à cet effet* :
Adresse* :

Ci-après désignée par « Le Mandataire » d'autre part,

Le "Mandant" et le "Mandataire" peuvent être désignés individuellement par les termes "Partie" ou collectivement par le terme "Parties".

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Par le présent mandat spécial, le Mandant donne pouvoir au Mandataire et à lui seul d'effectuer, en son nom et pour son compte, les démarches nécessaires auprès d'Énergie et Services de Seyssel, gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité, sur la commune concernée par cette opération, pour le raccordement du site dont il est le maître d'ouvrage.

En considération de la présente autorisation, le Mandataire est autorisé à transmettre des informations confidentielles concernant le mandant (Demande à réaliser auprès des services compétents d'Énergie et Services de Seyssel, conformément au décret n°2001-630 du 16 juillet 2001 modifié, relatif à la confidentialité des informations détenues par les gestionnaires de réseaux publics de transport ou de distribution d'électricité). Les seules informations communiquées concerneront uniquement celles à des fins utiles à l'étude et à la réalisation du raccordement du site dont le mandant est Maître d'ouvrage et dont l'identification et la description figurent au présent mandat, à l'exclusion de toute autre utilisation.

Nature et durée du mandat :

Le présent mandat spécial est donné pour le site mentionné sur le présent formulaire. Il prend effet à la date de sa signature. Il prend fin lors de la mise à disposition par Énergie et Services de Seyssel des ouvrages de raccordement de ce site.

Table with 2 columns: Le Mandant (Nom, Prénom) and Le Mandataire (Nom, Prénom). Includes fields for location, date, and stamp.

Si l'option "Mandatement" est retenue, les deux signatures sont obligatoires

Fait en deux exemplaires originaux, dont un est remis à chacune des Parties, qui reconnaît en avoir reçu communication.